



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins généralistes

Question écrite n° 123214

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les inquiétudes des médecins généralistes spécialisés en esthétique relatives à la valorisation des acquis médicaux en esthétique. Ces médecins seraient environ 150 à pratiquer depuis plus de quinze ans à titre exclusif cette orientation médicale. La législation actuelle les obligerait à interrompre 70 % de leur activité en la réservant aux seuls chirurgiens esthétiques. Or ces médecins ont pu faire preuve de leurs compétences, ont fait progresser les techniques et se voient pourtant interdire l'accès aux structures de chirurgie esthétique. Ils souhaiteraient la valorisation de leurs acquis en esthétique et ainsi pouvoir poursuivre leur orientation médicale. Le décret proposé par le ministère de la santé devant permettre aux médecins ayant une longue expérience de poursuivre cette pratique en clinique agréée, rejeté par le Conseil d'État, inquiètent les médecins concernés par cette reconnaissance des acquis de l'expérience. Ils souhaiteraient être soutenus par leur ministère de tutelle et assurer le devenir de leur profession. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123214

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4687